



**ASSOCIATION DU CENTRE DE RENCONTRES**

**LE RADO-VERSOIX**

Chemin César-Courvoisier, 1

CH - 1290 Versoix

Tél : 022 755.47.11

Courriel : cr.lerado@fase.ch

**CONTRAT DE LOCATION DU NEW GALAXY**

**Entre:** désigné comme responsable (personne de 21 ans )

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....

Téléphone..... Mobile .....

**Et:** Le Centre de Rencontres le Rado-Versoix

**Date de prise des clés :** ..... **Date de restitution des clés :** .....

**Date d'utilisation :** .....

❖ Frais de location : CHF : .....

❖ Type d'utilisation : .....

❖ Nombre de participants (maximum 200) : .....

❖ Frais de nettoyage : .....

Par sa signature, le responsable confirme avoir pris connaissance et approuve les **conditions de location** au verso. Il s'engage à les faire respecter. En cas de non respect, il en assume la pleine responsabilité.

Le responsable paie **les frais de location** et verse la **caution** à la signature du contrat. Un délai de paiement peut être accordé mais pas au-delà de la **remise des clefs**.

Le responsable prendra les dispositions nécessaires afin de ne pas gêner le voisinage.

Versoix, le ..... 20.....

Pour le Rado-Versoix

Le locataire responsable

La Ville de Versoix

## CONDITIONS DE LOCATION

1. Les frais de location sont de CHF 350.- pour les résidents de la commune de Versoix et de CHF 650.- pour les non résidents.
2. Le responsable se présentera au rendez-vous fixé avec l'animateur pour la remise des clés et pour faire un état des lieux.
3. **La caution demandée est de CHF 500.-** et sera entièrement encaissée en cas de non-respect d'une ou de plusieurs clauses ci-mentionnées.
4. En cas de perte des clés, le responsable s'engage à supporter la totalité des frais de changement de serrures.(env.1`500.-)
5. Les locaux et le terrain alentour sont placés sous la responsabilité et le contrôle du signataire du présent contrat.
6. Les locaux sont non fumeurs.
7. **La consommation d'alcool est strictement interdite aux mineurs.**
8. Les locaux ne pourront en aucun cas être utilisés à des fins lucratives.
9. Les locaux et le terrain devront être rendus en bon état et **propres**. Le sol doit être balayé et les surfaces hautes (bar, plan de travail et tables) ainsi que les WC nettoyées.
10. Tout dégât constaté sera facturé, le responsable en assumera l'entier des coûts.
11. Au moment de la fermeture, le responsable doit s'assurer que les lumières sont éteintes et que toutes les portes sont fermées à **clés**. Porte de secours comprise.
12. En cas de non observation des présentes conditions, l'association du RADO se réserve le droit de ne plus mettre à disposition les locaux et d'exiger une indemnité au responsable, signataire du présent contrat.
13. Les locaux devront être libérés de leurs occupants à **02h00 du matin au plus tard**.

### Téléphone

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter Mr Carlos Da Silva, membre du comité au 079/409 02 85

### Déchets

À déposer dans les points de récupération de la commune. **Ne pas déposer dans le container, du Cycle d'Orientation, à l'entrée du New Galaxy.**

### Bouteilles vides en verre, pet, aluminium

À déposer dans les endroits spécifiques pour la récupération.